



Conditions Générales de Vente (CGV)

Application de Commande DELSAP

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») ont pour objet de définir les modalités de commande, de livraison et de paiement des produits proposés via l'application de commande en ligne de la société Brasserie Delsart S.A. (ci-après « le Fournisseur »), dont le siège social est situé à rue de l'Eglise 18, 1367 Mont-Saint-André, et immatriculée sous le numéro BE0873.064.633.

Toute commande effectuée via l'application implique l'adhésion pleine et entière du client (ci-après « le Client ») aux présentes CGV.

2. Commandes

- Les commandes sont passées exclusivement via l'application Delsap
- Toute commande doit être validée avant 12h30 la veille de la livraison. Les commandes passées après ce délai seront traitées le jour ouvrable suivant, et planifiées la semaine suivante ou en dépannage en fonction des possibilités du service dispatching.
- Toute commande passée par le Client sera associée à un numéro unique de commande. Une confirmation de la commande sera communiquée au Client par le Fournisseur dès validation de la commande.
- Le Client s'engage à passer des commandes d'un minimum de 15 unités par commande. Toute commande inférieure à ce seuil ne pourra être acceptée et sera rejetée par le système de commande du Fournisseur ou engendra des pénalités logistiques.
Les unités de commande sont comptabilisées comme suit :

	Unité de livraison
Fût 50l pils	3
Fût 30/20l spéci.	2
Casier 24/33cl	1
Casier 6x1l	1
Casier 12x1l	1
6btl. Vin/alcool	1
Chips/lait/café	1

3. Livraison

1.1. Délai de Livraison





Le délai de livraison des produits sera précisé dans chaque accord de livraison. Le Fournisseur s'engage à respecter ces délais sauf en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté. Les livreurs du Fournisseur respecteront les horaires de livraison et préviennent le Client en cas d'empêchement.

1.2. Réception des Produits

À la réception des produits, le Client devra vérifier la conformité de la livraison avec la commande passée. Le client indique le lieu de stockage de chaque produit et veille à la sécurité. Le chauffeur du Fournisseur stocke la marchandise en appliquant le principe FIFO. Le Client et les livreurs du Fournisseur vérifient ensemble la livraison et le Client signe pour accord la note d'envoi.

Toute réclamation concernant des produits manquants ou endommagés est immédiatement signalée aux livreurs et notée sur la note d'envoi. Le cas échéant, la réclamation devra être formulée par écrit et adressée au Service Après-Vente du Fournisseur au maximum dans le jour suivant la réception des produits. Passé ce délai d'un jour, toute réclamation sera considérée comme tardive, et l'acheteur sera censé avoir accepté la livraison sans remarque. Au retour du camion au dépôt, il est contrôlé une dernière fois avant la facturation.

1.3. Accessibilité et entretien des lieux de livraison

Le client est tenu d'assurer l'accessibilité et la sécurité des lieux de livraison, incluant l'entretien de l'allée et de la zone de stockage. En cas de neige, verglas ou autres conditions rendant l'accès dangereux, il doit prendre les mesures nécessaires (dégagement, salage, etc.).

4. Prix et Paiement

- La livraison est payée au livreur du Fournisseur sur base de la note d'envoi, diminué éventuellement des vidanges reprises. Toute autre forme de délai ou de paiement doit être accepté auparavant.
- Tout retard de paiement entraîne de plein droit et sans mise en demeure la débition d'un intérêt calculé au taux mensuel de 1,5% avec un minimum de 13 euros.
- A défaut de paiement dans les 8 jours d'une mise en demeure de payer adressée par lettre recommandée, le montant de la facture sera majoré de 12% avec un minimum de 40 euros à titre de clause pénale forfaitaire et irréductible.
- Toute réclamation en raison d'inexactitudes éventuelles ou prétendues de la commande doit être adressée par le Client par écrit au maximum dans le jour suivant la réception de la marchandise, et ce uniquement au cas où le bon de livraison n'a pas pu être signé par





le Client. Passé ce délai d'un jour, toute réclamation sera considérée comme tardive, et l'acheteur sera censé avoir accepté la livraison sans remarque.

- Pour faciliter les règlements, le Client a la possibilité de mettre en place une **domiciliation bancaire** auprès du Fournisseur.

5. Réserve de Propriété

Les marchandises livrées demeurent la propriété du Fournisseur jusqu'au paiement intégral. Les emballages consignés restent également la propriété du Fournisseur.

6. Responsabilité

Le Fournisseur ne saurait être tenu responsable des dommages indirects subis par le Client (perte de chiffre d'affaires, manque à gagner, atteinte à l'image, etc.). Sa responsabilité est limitée aux dommages directs et aux dispositions légales impératives.

7. Modification des CGV

Le Fournisseur se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Les modifications seront applicables à toute commande passée après leur mise en ligne sur l'application.

8. Durée et Résiliation

Les présentes CGV s'appliquent tant que le Client utilise l'application et effectue des commandes. Le Fournisseur peut résilier l'accès en cas de non-respect par le Client de ses obligations.

9. Droit Applicable et Litiges

Les présentes CGV sont régies par le droit belge. Tout litige relatif à leur interprétation ou leur exécution relève de la compétence exclusive des tribunaux de Nivelles.

